

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/22

ID : 057-200039907-20220908-220809\_CDSMR57-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz  
Collectivité : Communauté de Communes du Sud Messin

**N° B08092022/01**

**DECISION DU BUREAU**

**Prise en vertu d'une délégation de pouvoirs  
PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION INTERCOMMUNALE (7.5)**

Date de la convocation : 12/08/2022

Membres en exercice : 11

Membres présents ou représentés : 9

Etaient présents avec voix délibératives :

Mesdames et Messieurs : Brigitte TORLOTING, Jean Luc SACCANI, Victorien NICOLAS, Stéphane NICOLAS, Jean Marc REMY, François HENOT, Gilles DROUIN, Hervé BELLOY, Gilles VAVRILLE.

Était excusée : Raphael ELIN et Brigitte NICOLAS- LORRAIN

Nous, membres du Bureau de la Communauté de Communes du Sud Messin réunis le 08 Septembre 2022 à 18h30.

**Vu** la convention Politique intercommunale de communication, Soutien aux manifestations à caractère intercommunal,

**Vu** le dossier suivant :

Nom de l'association : Comité Départemental du Sport en Milieu Rural de Moselle (CDSMR57)

Adresse : 5 place Foch ; 57580 Rémilly

Statut du demandeur : Secrétaire Général

Date de dépôt du dossier : 25/06/2022

Caractéristique de la manifestation : Journée Découverte du sport

Montant de la subvention demandée : 1 200 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- DE VALIDER, l'attribution d'une subvention de 1 200 € à CDSMR57, 5 place Foch ; 57580 Rémilly.
- D'AUTORISER la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

La présente décision sera rapportée au Conseil Communautaire lors d'une prochaine séance.

Fait à Goïn, le 08/09/2022  
La Présidente  
  
Brigitte TORLOTING

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)